

Assainissement collectif

L'assainissement collectif

L'assainissement collectif désigne par définition un système d'assainissement dans lequel les eaux usées sont collectées et acheminées vers une station d'épuration de manière **collective**. Il comprend les équipements de traitement ainsi que le réseau de collecte, et est géré par les communes.

Les logements concernés

Les logements concernés par l'assainissement collectif sont ceux possédant la capacité à être raccordés au réseau d'assainissement. En fonction de la configuration de la commune, cette dernière peut décider de créer soit un réseau d'assainissement unitaire dans lequel toutes les eaux sont évacuées via le même réseau, soit un réseau séparatif dans lequel les eaux pluviales et usées sont évacuées séparément.

Raccorder mon habitation

[Raccorder mon habitation](#)

[Contrôle](#)